

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 9 novembre 2021
N°1650

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt félicitent les douaniers de Blagnac qui ont saisi près de 16 000 contrefaçons d'articles automobiles et de téléphonie

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, adressent leurs félicitations aux douaniers de Blagnac qui viennent de saisir 15 066 contrefaçons d'articles automobiles et de téléphonie, dans les locaux d'une société établie en Haute-Garonne (31). Au total, 998 clés de voiture, 1 172 batteries, 12 885 façades et boîtiers de téléphone, ainsi que 11 câbles contrefaisant les marques SAMSUNG, APPLE, HUAWEI, SONY, PEUGEOT, CITROEN, FIAT, OPEL, MERCEDES, TOYOTA, HYUNDAI, AUDI, KIA et VOLKSWAGEN, ont été retirés du marché.

Dans le cadre de la surveillance des marchandises acheminées dans le fret express et postal, qu'assure quotidiennement la douane française, les agents des douanes de Roissy demandent à leurs collègues du bureau de douane de Blagnac de procéder au contrôle physique d'un colis qu'ils ont ciblé électroniquement. Le colis est ouvert à son arrivée à Blagnac et 534 contrefaçons de boîtiers et façades de téléphones y sont découverts.

Le destinataire étant une société basée dans la Haute-Garonne, un contrôle des locaux professionnels est réalisé quelques jours plus tard conjointement par les agents du bureau de douane et de la brigade de surveillance des douanes de Blagnac. La visite permet la découverte du reste des contrefaçons qui sont immédiatement saisies. Le responsable de la société s'est par ailleurs vu infliger une forte amende douanière.

Bruno Le Maire a déclaré «Ceux qui produisent des contrefaçons, comme ceux qui les vendent, cherchent un rendement maximum pour un investissement minimum, en n'assurant aucune des responsabilités, obligations sociales et légales qu'une marque régulièrement établie garantit à ses clients. Je remercie une fois de plus les douaniers français pour leur action déterminante au service de la santé et de la sécurité de nos concitoyens. »

Olivier Dussopt a déclaré : «La lutte contre les contrefaçons est une priorité que j'ai donné à la douane dans le cadre du [plan contrefaçons 2021-2022](#). Cette saisie de nombreux articles de contrefaçons montre la mobilisation sans faille des douaniers contre ces trafics qui portent atteinte à la santé de nos concitoyens et au droit à la propriété intellectuelle des entreprises françaises ».

En 2020, les douaniers français ont retiré du marché, 5,64 millions de contrefaçons, dont 2,65 millions dans le fret express et postal. Les vêtements, chaussures et leurs accessoires (798 000), les jeux et les jouets (473 000) et les équipements électroniques, électriques et informatiques (172 000), ont été les produits les plus saisis.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Les photos de la saisie** : <https://www.flickr.com/gp/douaneFrance/Gz4yZq>
- **Le plan contrefaçons 2021-2022** : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/18/plan-contrefacon-2021-2022.pdf>
- **Live instagram sur la contrefaçon** : Une séquence live est programmée sur le compte de la douane (@douane_france) le jeudi 18 novembre pour sensibiliser sur la contrefaçon et donner des conseils aux consommateurs. <https://www.instagram.com/doua...>

Crédit : Douane française

Bureau de la communication :

01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr